

2026/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2026/047

Du vendredi 13 mars 2026

Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec Mme Natalia FERNANDEZ PIATEK, Psychologue Clinicienne pour la mise en place d'interventions « d'Analyse de pratique » à destination des professionnelles de la Petite Enfance

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2021-1131 du 30 août relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant impulsant l'obligation de mettre en œuvre des analyses de la pratique professionnelle auprès de tous les agents de la petite enfance,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le contrat de prestation de services passé avec Madame Natalia FERNANDEZ PIATEK pour la mise en place de douze interventions « d'Analyse de pratique » les vendredis 13, 20 et 27 mars 2026, 3 avril 2026, 5, 12, 19 et 26 juin 2026, 2 et 9 octobre 2026, 6 et 13 novembre 2026 à destination des professionnelles du service Petite Enfance,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la signature de cette proposition,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le contrat de prestation de services ainsi que tous les documents y afférents, avec Madame Natalia FERNANDEZ PIATEK, dont le siège social se situe 99 boulevard Henri Barbusse 91210 DRAVEIL, pour la mise en place de douze interventions « d'analyse de pratique » qui auront lieu au 10 place Jacques Brel 91130 RIS-ORANGIS, à destination des professionnelles du service Petite Enfance aux dates suivantes :

- Vendredis 13, 20 et 27 mars 2026 de 17h00 à 19h00
- Vendredi 3 avril 2026 de 17h00 à 19h00
- Vendredis 5, 12, 19 et 26 juin 2026 de 17h00 à 19h00
- Vendredis 2 et 9 octobre 2026 de 17h00 à 19h00
- Vendredis 6 et 13 novembre 2026 de 17h00 à 19h00.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ces interventions seront composées de 15 adultes maximum par séance.

ARTICLE 2 : DE METTRE à la disposition de Madame Natalia FERNANDEZ PIATEK une salle au 10 place Jacques Brel 91130 RIS-ORANGIS de 17h00 à 19h00 les vendredis 13, 20 et 27 mars 2026, 3 avril 2026, 5,12,19 et 26 juin 2026, 2 et 9 octobre 2026, 6 et 13 novembre 2026.

ARTICLE 3 : La dépense afférente à ce contrat, soit 3 120 € TTC sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 13 mars 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

Le : 23 MARS 2026

Publié le : 23 MARS 2026

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

